



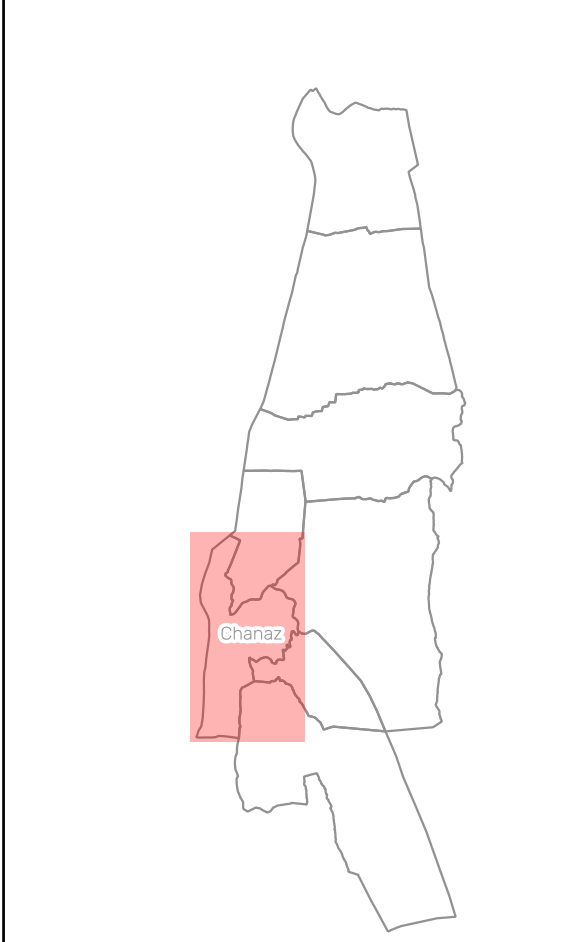
GRAND LAC

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Modification N°1

Commune de Chanaz
Plan de zonage



0200400 m

N

Version	Date	Commentaire	Etat document
1	21 Juin 2022	Elaboration	Approuvé
2	25 Mars 2025	Modification simplifiée n°1	Approuvé
3	27 janvier 2026	Modification n°1	Approuvé
4			
5			

Version approbation

Echelle : 1/5000

RGF93 / Lambert 93

Réalisation : Grand Lac - Novembre 2025 / Sources : EDIGEO 2025-09

--- Limite de Zonage

UA2 : Centralité principale (Ouest)

UB2 : Centralité secondaire (Ouest)

Ud : Hameaux constitués

Ue : Secteur à vocation économique

Ut : Secteur dédié aux hébergements touristiques et services associés

Uq : Secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs

1AU : Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme.

A : Secteur dédié aux activités agricoles

As : Secteur agricole strict

Ac2 : Secteur agricole constructible de type tourisme et patrimoine

N : Secteur naturel et forestier

Ni : Secteur naturel de loisir et d'équipement léger

Nit : Secteur naturel de loisir de plein air

Nj : Secteur de jardin ou de parcs

Np : Secteur naturel à préserver

Nlq : Secteur d'équipement public

Nc1 : Secteur naturel constructible de type économique et équipement

Prescriptions

Orientations d'Aménagement et de Programmation

■ OAP à vocation touristique

■ OAP à vocation d'habitat

Emplacements réservés

■ Emplacement réservé aux voies publiques

■ Emplacement réservé aux ouvrages publics

■ Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques

■ Emplacement réservé logement social/mixité sociale

■ Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU

■ Patrimoine urbain à protéger

■ Espace boisé classé

Prescriptions linéaires

●●● Linéaire commercial

●● Principe d'alignement

--- Chemin et route de caractère

Prescriptions Ponctuelles

▲ Chalet d'alpage

● Patrimoine économique et/ou touristique

● Patrimoine religieux

● Patrimoine végétal

● Petit patrimoine

Informations

■ Bande littorale des 100m à partir de la rive du Lac du Bourget

■ Espace Proche du Rivage (EPR)

■ Bâti dur

■ Bâti léger

■ Lac et rivière

Liste des Emplacements Réservés (ER)

Número	Destinataire	Destination	Surface (m²)
ER11	Commune de Chanaz	Elargissement de voirie/parking	5 638
ER39	Commune de Chanaz	Fossé curage	7 050
ER40	Commune de Chanaz	Accès voirie	86
ER41	Commune de Chanaz	Accès voirie	118
ER42	Commune de Chanaz	Accès voirie	41
ER43	Commune de Chanaz	Cheminement mode doux	11 934
LS72	Commune de Chanaz	Emplacement réservé logement social / mixité sociale	3 265